

RCS : NANTES  
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00965  
Numéro SIREN : 388 291 429  
Nom ou dénomination : Crédit Mutuel Immobilier

Ce dépôt a été enregistré le 31/08/2022 sous le numéro de dépôt 14596

Crédit Mutuel Immobilier  
Société par actions simplifiée au capital de 51.760 235 euros  
Siège social : 2 Rond-point des Antons 44700 ORVAULT  
388 291 429 RCS NANTES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
DU 16 JUIN 2022

Le 16 juin 2022, à 9 heures 30,

La BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL, Société Anonyme, au capital de 1 688 529 500 euros, dont le siège social est 4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen (67000) Strasbourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 355 801 929, représentée par Monsieur Philippe Lefeuvre,

Associée unique de la Société Crédit Mutuel Immobilier,

En présence de Monsieur Jean Rousselot, représentant permanent de la BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL qui exerce le mandat de Président de la société et de Mme Annie English, secrétaire de séance,

Le cabinet KPMG SA, Commissaire aux comptes titulaire dûment convoqué, étant absent et excusé,  
(...)

Il - A pris les décisions suivantes relatives à :

(...)

- Décision à prendre sur le renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes,
- Pouvoirs pour les formalités.

(...)

SIXIÈME DÉCISION

L'associé unique, prenant acte que les mandats de Commissaires aux comptes, titulaire et suppléant, exercés respectivement par les sociétés KPMG SA et Salustro Reydel sont arrivés à échéance, décide :  
- de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société KPMG SA pour une durée de six exercices prenant fin à la date à laquelle en 2028 l'associé unique statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027,  
- et de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société Salustro Reydel.

SEPTIÈME DÉCISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

(...)

---

Extrait certifié conforme à l'original

Jean Rousselot

